

## Journées d'étude AIRE inter régions

Aujourd'hui, il est convenu de dire qu'il faut mettre en place des dispositifs d'accompagnement, associant les parents, permettant des évolutions souples et adaptées au plus près des besoins des personnes handicapées, ou d'enfants et adolescents engagés dans un processus handicapant.

Au-delà de déclarations d'intention que peut-il en être de la mise en place de la réglementation plus particulièrement celle concernant le dispositif ITEP ?

Actuellement, les cadres administratifs et financiers, les procédures mises en place par l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ne permettent pas, ou insuffisamment, la mise en œuvre pleine et entière des actions relatives aux jeunes d'ITEP. Comment faire évoluer ces caractéristiques administratives (budget, notifications de MDPH entres autres) pour que les ITEP exercent leurs fonctions thérapeutique, éducative et pédagogique, de manière conjugée conformément à leur mission ?

L'association AIRE soutient la nécessité de la dimension institutionnelle dans l'accompagnement des jeunes adressés aux ITEP. Les pratiques évaluées de ces établissements et services démontrent que les modulations d'accueil, la diversification des accompagnements, la complémentarité des interventions dans un cadre institutionnel constant et cohérent, apportent les ouvertures nécessaires au travail d'élaboration psychique de ces enfants et adolescents, entravés dans leur développement psychologique et social.

Ainsi l'ITEP, déployé en dispositif, accède à sa fonction soignante d'ensemble.

Le passage de la conception à la mise en œuvre du dispositif ITEP, implique que les acteurs (DDASS/ARS, MDPH, Education Nationale, professionnels et gestionnaires d'ITEP) et le cas échéant, leurs partenaires (psychiatrie infantile juvénile, ASE, PJJ), trouvent des espaces de concertation et de co-construction de ces nouvelles modalités.

L'association AIRE vous propose de réfléchir à ces questions et d'en discuter les possibles réponses, lors de rencontres interrégionales. Les réflexions, les propositions, les expérimentations recueillies dans les inters régions constitueront les éléments d'une synthèse nationale, susceptible de pouvoir faire référence pour tous les acteurs concernés.



Association des  
ITEP et de leurs  
Réseaux

## Journées d'étude AIRE inter régions 2010

### Le Dispositif ITEP.

*De la réglementation à la mise en œuvre  
d'un concept d'intervention.*







Association des  
ITEP et de leurs  
Réseaux

# Journées d'étude AIRE inter régions 2010

-  09 h 15 Accueil des participants :
-  09 h 30 Ouverture de la journée :  
Gilles GONNARD, Président de l'AIRE  
*AIRE et le dispositif ITEP : Un positionnement politique et clinique. Exposé des enjeux institutionnels.*
-  10 h 00 Jacky DESMET :  
*Le dispositif ITEP : conjugaison institutionnelle des concepts d'accessibilité, compensation et processus handicapant.*
-  10 h 45 Serge HEUZE :  
*L'ITEP un « dispositif » d'intervention*
-  11 h 30 Débat et échange avec la salle
-  12 h 00 Déjeuner

-  14 h à 16 h 00 Table ronde  
*Facteurs favorisant et obstacles au déploiement des ITEP sous forme de dispositif.*
  - Un représentant des ARS
  - Un représentant de la MDPH
  - Un représentant de l'Education Nationale
  - Un directeur d'ITEP
  - Un représentant d'une association gestionnaire.
-  16 h 00 Synthèse de la journée par Gilles GONNARD